

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	POULIN KEVIN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	972Z1036 <i>Poulin Kevin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE DU SUD RN 6 Quartier de la petite grenade 97280 - LE VAUCLIN
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S972Z048
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	04/11/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

04/11/2026

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : POULIN KEVIN

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BV698AM Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 15/09/2011 N° PV : 24037546

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24036254	27/02/2024	RAS
24036276	29/02/2024	RAS
24036303	05/03/2024	RAS
24036322	07/03/2024	RAS
24036347	11/03/2024	RAS
24036363	12/03/2024	RAS
24036369	13/03/2024	RAS
24036373	13/03/2024	RAS
24036398	18/03/2024	RAS
24036405	20/03/2024	RAS



Contrôleur : POULIN KEVIN

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	



Contrôleur : POULIN KEVIN

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	
	<p>2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 1.1.14. Tambours de freins, disques de freins : Mauvaise méthode du contrôle des disques de frein.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	
	<p>2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 4.3.1. Etat et fonctionnement (feux stop) : Mauvaise méthode du contrôle des feux stop.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	
<p>2.3.5.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 5.3.1. Ressorts et stabilisateurs : Mauvaise méthode du contrôle des ressorts de suspension.</p>	NON CONFORMITÉ	
Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME	
Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME	



Contrôleur : POULIN KEVIN

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	
MODALITES FINALES	<p>2.4.1.2. - <i>Pondération non appliquée ou non-respect des conditions de pondération lorsque les conditions physiques de la réalisation des essais de freinage sont altérées</i></p> <p>➤ Manipulation véhicule : Pondération non faite sur le banc de freinage.</p>	NON CONFORMITÉ